In the name of Allah, the Most Gracious, the Most Merciful













LA MEDECINE ALTERNATIVE ET COMPLEMENTAIRE

I- DEFINITITON :

La thérapie complémentaire : est l'utilisation de procédés, des produits de santé et médicaux qui ne sont pas habituellement considérés comme faisant parties de la médecine conventionnelle, elle vient compléter les soins médicaux.

La médecine alternative : est l'utilisation de procédés non reconnues et qui sont utilisés à la place de la médecine conventionnelle.

Généralement ces procèdes sont utilisés lorsque la médecine conventionnelle n'est pas efficace et sans aucun résultat

LA DEFINITION DE L'OMS

Les termes « médecine complémentaire » et « médecine parallèle « parfois également « médecine non conventionnelle » ou « médecine alternative » font référence à un vaste ensemble de pratiques de santé qui ne font pas partie de la tradition du pays même (si non , il s'agirait de médecine traditionnelles) ou ne sont pas intégrées à son système de santé prédominant.

II- Les différents types de thérapies complémentaire   les plus utilises sont :

- *Homéopathies : son principe fondamental est l'utilisation de substances naturelles susceptibles de guérir le malade, le traitement des signes cliniques provoqués par une piqure d'abeille (œdème, brulure…) fera appelle à un remède homéopathique préparé à partir du corps de l'abeille.*

- *Suppléments alimentaires.*
- *Régimes diététiques*
- *Phytothérapies : remèdes à base de plantes*
- *Acupuncture : largement utilisée en Chine, consiste à piquer avec des aiguilles en des points précis sur le corps d'un patient pour soigner différentes maladies ou provoquer un effet analgésique*
- *Activités physique adaptée.*
- *Ostéopathie : méthode thérapeutique manuelle utilisant des techniques de manipulation vertébrales ou musculaires*

III- Classification des thérapies complémentaires et alternatives :

• ***Techniques***

Thérapie du corps et de l'esprit

Méditation, yoga, prière, groupe de soutient, musique, danse …….etc.

• ***Thérapie par l'utilisation de substance :***

Fondée sur les produits naturels, supplément alimentaire, la phytothérapie……

• ***Systèmes médicaux*** *fondés sur des théories et une littérature scientifique propre :*

Homéopathie, acupunctures, massage, ostéopathies.

IV- Les effets bénéfiques de la médecine complémentaire :

Ces thérapies permettent de :

- *Atténuer les effets indésirables d'un traitement lourd*
- *Stimuler le système immunitaire et les défenses de l'organisme.*
- *Augmenter la qualité de vie et le bien être.*
- *Parfois guérir les maladies.*
- *Agir sur les troubles psychosomatiques des malades.*
- *Préparer les patients pour un éventuel traitement lourd.*

V- LES RISQUES

- *L'interaction avec le traitement conventionnel*
- *Toxicité directe des substances utilisées.*
- *Risque d'arrêt du traitement conventionnel.*
- *Retard au diagnostic et à la prise en charge surtout pour les thérapies altératives*

VI- DU POINT DE VUE DEONTOLOGIQUE

Les professionnels de santé et l'ordre des médecins ne reconnaissent pas la médecine non conventionnelle qui utilise des traitements non reconnus.

Les obligations déontologiques des médecins sont codifiées dans le code de déontologie médicale notamment dans :

***Article 18** : du CDM l'emploi sur un malade d'une thérapeutique nouvelle ne peut être envisagé qu'après des études biologiques adéquates , sous une surveillance stricte et seulement si cette thérapeutique peut présenté pour ce patient un intérêt direct*

Article 31 :

Le médecin et chirurgien dentiste ne peut proposer un remède ou un procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé. Toute pratique de charlatanisme leur est interdite.

Article 45 :

Le médecin, le chirurgien dentiste, s'engage à assurer à ses malades des soins consciencieux, dévoués, conformes aux données récentes de la science.

VII- CONCLUSION

C'est l'ensemble des pratiques non conventionnelles constituées de méthodes différentes les unes des autres, tant par les techniques employées que par les fondements théoriques invoques. Leur point commun est de ne pas êtres reconnues au plan scientifique par la médecine conventionnelle et donc de ne pas être enseignées au cours de la formation initiale des médecins